

Ambassade Impériale  
250. 23. 1.  
Ottomane.

Paris, le 18 mai

1870

N° 6697

Monsieur le Président,

Quelques sujets Ottomans, qui se sont enfuis de leur pays, pour échapper à l'action de la justice, se sont réunis et ont entrepris à l'Étranger une propagande révolutionnaire contre le Gouvernement Impérial Ottoman et contre l'état social tout entier. — Leurs menées s'étaient manifestées plus particulièrement par la publication successive, à Londres, de deux journaux en langue Turque, sous le nom de Mouthbir et de Hurriet, qui prêchaient ouvertement la révolte et l'assassinat politique. — La justice

Son Excellence  
Monsieur le Président  
de la Confédération Suisse.





Britannique s'étant saisie de ces faits et  
 ayant exercé contre les auteurs de ces  
 provocations des poursuites criminelles,  
 ils se sont dérobés par la fuite à la  
 répression qui allait les atteindre et se  
 sont établis à Genève où, fidèles à leur  
 programme, ils ont commencé la  
 publication d'un nouveau journal  
 en langue Turque appelé "inklab,"  
 (révolution) qui attaque avec la  
 dernière violence les institutions de leur  
 pays, outrage indignement le Souverain  
 et fait un appel direct à la rébellion.

Vous en jugerez, Monsieur le  
 Président, par la traduction en Français  
 d'un des exemplaires de ce journal, que  
 je prends la liberté de mettre sous vos  
 yeux, traduction que les éditeurs de cette  
 feuille ont pris soin eux-mêmes de publier.

Les auteurs principaux de ces  
 publications criminelles sont les nommés:  
 Zia Bey, Mehemmed Bey et Hussein  
 Pacha. J'ai lieu de croire qu'ils auraient  
 associé à l'exécution de cette entreprise  
 subversive quelques autres personnes.

Le Gouvernement Impérial Ottoman



informé de ces tentatives criminelles, que les lois de la Grande Bretagne, si libérales qu'elles soient, n'ont pu tolérer, m'a chargé de m'adresser directement au Gouvernement de la Confédération Helvétique, pour lui signaler ces attentats au droit des gens et pour lui en demander la répression.

J'ai accompli ce devoir en vous priant, Monsieur le Président, de prendre ou de provoquer telles mesures que vous croirez propres à mettre un terme à des actes qui ont un caractère criminel, non seulement au point de vue politique, mais encore et surtout au point de vue du droit commun.

L'hospitalité si large et si généreuse que la Suisse accorde aux réfugiés politiques et dont le Gouvernement du Sultan se fait un honneur de reconnaître et de pratiquer lui-même le noble principe, ne saurait couvrir ni protéger les entreprises des étrangers qui conspirent ouvertement contre le Gouvernement de leur pays et prêchent l'insurrection et l'assassinat comme moyen de faire triompher leurs projets révolutionnaires.

Les rapports amicaux qui n'ont



cessé d'exister entre la Turquie et la  
Suisse, la loyauté traditionnelle du  
Gouvernement Helvétique et les sentiments  
de haute justice qui vous distinguent,  
Monsieur le Président, me sont un sûr  
garant que ma demande recevra l'accueil  
que la Sublime Porte est en droit d'espérer.

Veillez agréer, Monsieur le  
Président, l'expression de mes sentiments  
de haute considération, avec les quels  
j'ai l'honneur d'être,  
de Votre Excellence,

le très humble et très  
obéissant serviteur,

L'Ambassadeur de Turquie à Paris,  
Djemilz